

# Picardie

## La programmation FEDER en chiffres

4% enveloppe	8 M€
Programmation initiale logement	8 M€
Programmation complémentaire	-

Projets acceptés	755 040 € <sup>1</sup>
Projets sous instruction	-
Projets en attente d'instruction	-
Total instruits	755 040€

## Modalité d'affectation du FEDER

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

## Les choix locaux de programmation

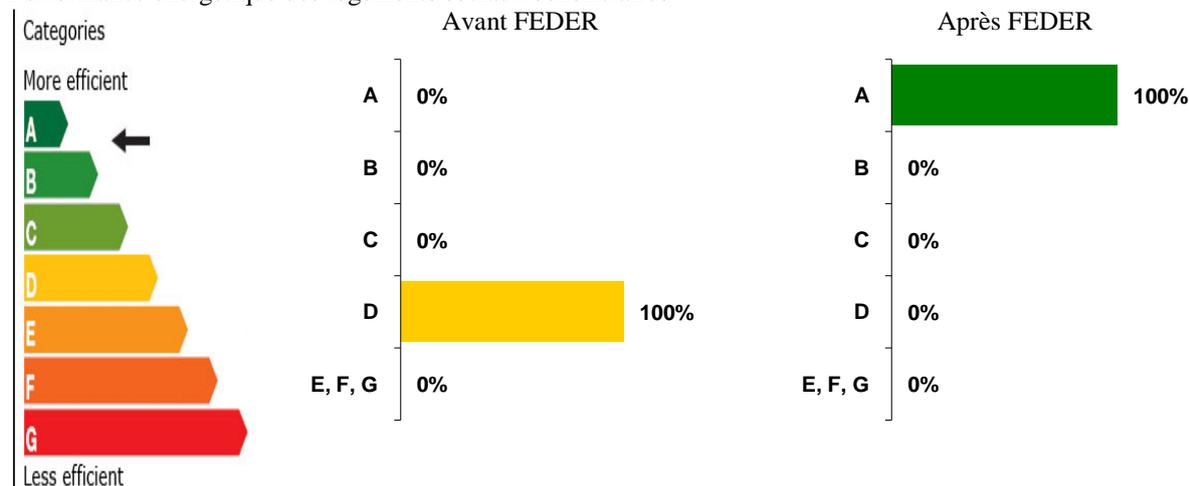
Modalités votées depuis le 4 février 2011 et exécutoires depuis le 8 février 2011. Logements éligibles :

- Avant travaux
  - une consommation conventionnelle d'énergie primaire du bâtiment supérieure à 230 kWhep/m<sup>2</sup>/an (méthode « Th-C-E ex) ou supérieure à 330 kWhep/m<sup>2</sup>/an pour les logements chauffés par l'électricité.
- Après travaux
  - 1<sup>er</sup> niveau : inférieur ou égal à 150\*1,3 (coef en Picardie) = 195 kWhep/m<sup>2</sup>/an (admis uniquement dans le cadre d'une rénovation énergétique de logements individuels utilisant l'énergie électrique pour le chauffage) >> taux de subvention : 40%
  - 2<sup>ème</sup> niveau : inférieur ou égal à 150 kWhep/m<sup>2</sup>/an >> taux de subvention : 50%
  - 3<sup>ème</sup> niveau : inférieur ou égal à 80\*1,3 (coef en Picardie)= 104 kWhep/m<sup>2</sup>/an (BBC rénovation) >> taux de subvention 70%

## Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	410
Investissements générés	8,4 M€
Emplois locaux induits	119

Performance énergétique des logements sociaux bénéficiaires



## Commentaires

Mise en place du dispositif trop récente

**Contact personne ressources** : Jérôme Petit-Le Gallo- URH Picardie, +33.3.22.71.84.70, e-mail :

[jerome.petit@picardie.urh.org](mailto:jerome.petit@picardie.urh.org)

<sup>1</sup> Dossiers financés sur la ligne budgétaire spécifique des 4% avant le vote des modalités de l'appel à projet dont les candidatures seront examinées à partir du 2 mai 2011

